

INSERTIONS.

Hypothèque sur un chemin de fer.

Le Conseil fédéral a autorisé la constitution d'une hypothèque en premier rang, au montant de 74 millions de francs, sur les lignes du *chemin de fer du Gothard* dénommées dans la publication respective du 7 février dernier.

Le projet d'inscription au registre des hypothèques est déposé jusqu'au 12 juillet 1879 :

- a. à la Chancellerie de la Légation suisse à Rome,
- b. à la Chancellerie de la Légation suisse à Berlin,
- c. à la Chancellerie du Département soussigné,

où les porteurs d'obligations du Gothard, déjà émises, peuvent en prendre connaissance.

Les objections contre la forme ou la teneur de ce projet d'inscription doivent être adressées au Département soussigné, d'ici à l'époque précitée, 12 juillet prochain.

Berne, le 20 juin 1879. [2.]

*Département fédéral
des Postes et des Chemins de fer,
Section des chemins de fer.*

Mise au concours.

Une place d'*instructeur* de II^e classe d'infanterie est à repourvoir dans le V^e arrondissement de division, sous la réserve de transfert dans un autre arrondissement.

Traitement annuel fr. 2500 à fr. 3200.

Les inscriptions pour cette place doivent être adressées au Département militaire fédéral, d'ici au 12 juillet 1879, et elles doivent être accompagnées des certificats de capacité nécessaires à l'appui.

Berne, le 21 juin 1879. [3.]

Le Département militaire fédéral.

Administration des postes suisses.

Mise au concours.

Un concours est ouvert pour la fourniture des draps d'uniformes ci-après désignés :

	<i>Largeur entre les lisières.</i> Centimètres.	<i>Poids par mètre.</i> Grammes.	<i>Terme de livraison.</i>
3500 mètres de drap gris-bleu pour manteaux, sans tonte	140	880	} 1 ^{er} octobre 1879.
	140	860	
	135	830	

Les offres devront s'appliquer à ces trois sortes de draps.

On peut visiter et se procurer les échantillons des draps dont il s'agit au Bureau du matériel de la Direction générale des postes. Les offres ne seront pas accompagnées d'échantillons.

Les livraisons s'effectueront *franco* à la station de chemin de fer la plus rapprochée.

Toutes les offres doivent être adressées, sous pli cacheté et *affranchies* à la Direction générale des postes suisses, d'ici au 5 juillet 1879; elles porteront la suscription « *Offre concernant la fourniture de matériel d'uniformes pour les postes.* »

Berne, le 20 juin 1879. [2.]

Le Directeur général des postes:
E. Höhn.

Chemins de fer Jura-Berne-Lucerne.

A partir du 1^{er} juillet prochain, une 1^{re} annexe au tarif direct des voyageurs entre le Jura-Berne-Lucerne, d'une part, et le Nord-Est suisse et l'Union Suisse, d'autre part, entrera en vigueur.

On peut prendre connaissance de cette annexe auprès de nos gares de jonction intéressées à ce tarif, savoir : Delémont, Porrentruy, Moutier, Chaux-de-Fonds, Locle et Langnau.

Berne, le 27 juin 1879. [1]

La Direction.

Mise au concours.

Les offres de service doivent se faire par écrit, franco et être accompagnées de certificats de mœurs; on exige aussi que les postulants indiquent distinctement leurs prénoms et le lieu de leur domicile et d'origine, ainsi que l'année de leur naissance.

Lorsque le chiffre du traitement n'est pas indiqué, il sera fixé lors de la nomination. Les autorités désignées pour recevoir les demandes d'emploi donneront les renseignements nécessaires.

1) **Contrôleur** au bureau principal des péages à Porrentruy (Berne). Traitement annuel fr. 3500 en maximum. S'adresser, d'ici au 15 juillet 1879, à la Direction des péages à Bâle.

2) **Deux garçons** de bureau au bureau principal des postes à Lausanne. S'adresser, d'ici au 11 juillet 1879, à la Direction des postes à Lausanne.

3) **Commis** de poste à Lausanne.

4) **Dépositaire** postal, facteur et messenger à Bennwil (Bâle-Campagne). S'adresser, d'ici au 11 juillet 1879, à la Direction des postes à Bâle.

5) **Chef** de bureau provisoire au bureau des postes à Wassen (Uri), avec un traitement annuel jusqu'à fr. 2820. S'adresser, d'ici au 11 juillet 1879, à la Direction des postes à Lucerne.

1) **Dépositaire** postal et facteur à Etoy (Vaud). S'adresser, d'ici au 4 juillet 1879, à la Direction des postes à Lausanne.

2) **Facteur** de lettres à Vevey.

3) **Commis** de poste à Berne. S'adresser, d'ici au 4 juillet 1879, à la Direction des postes à Berne.

4) **Commis** de poste à Bremgarten (Argovie). S'adresser, d'ici au 4 juillet 1879, à la Direction des postes à Aarau.

5) **Buraliste** postal à Kriens (Lucerne). S'adresser, d'ici au 4 juillet 1879, à la Direction des postes à Lucerne.

6) **Facteur** de lettres à Zurich. S'adresser, d'ici au 4 juillet 1879, à la Direction des postes à Zurich.

7) **Facteur** de lettres à Wattwyl (St-Gall). S'adresser, d'ici au 27 juin 1879, à la Direction des postes à St-Gall.

8) **Télégraphiste** à Cornaux (Neuchâtel). Traitement annuel fr. 200, plus la provision des dépêches. S'adresser, d'ici au 1^{er} juillet 1879, à l'Inspection des télégraphes à Berne.

9) **Receveur** au bureau secondaire des péages à Mon-Idée (Genève). Traitement annuel fr. 300, plus 15 % de provision sur la recette brute. S'adresser, d'ici au 30 juin 1879, à la Direction des péages à Genève.

INSERTIONS.

In	Bundesblatt
Dans	Feuille fédérale
In	Foglio federale
Jahr	1879
Année	
Anno	
Band	3
Volume	
Volume	
Heft	31
Cahier	
Numero	
Geschäftsnummer	---
Numéro d'affaire	
Numero dell'oggetto	
Datum	28.06.1879
Date	
Data	
Seite	14-16
Page	
Pagina	
Ref. No	10 065 407

Das Dokument wurde durch das Schweizerische Bundesarchiv digitalisiert.

Le document a été digitalisé par les Archives Fédérales Suisses.

Il documento è stato digitalizzato dell'Archivio federale svizzero.